

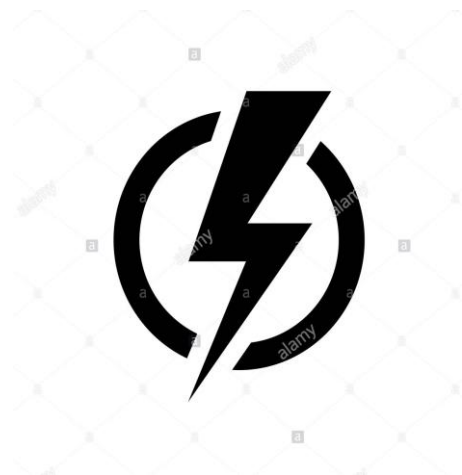
# RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Année 2023

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI



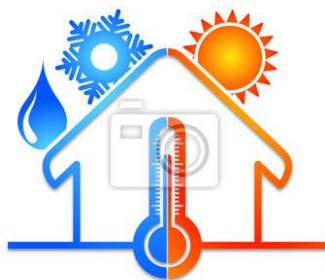
## CHIFFRES CLES



261 523 MWh produits sur le territoire



367 kg/hab/an de déchets valorisé



113 foyers accompagnés pour 2022 au titre de la rénovation énergétique et du changement de chauffage et de la perte d'autonomie



5 184 hectares de milieux naturels remarquables

## Table des matières

Un rapport sur le développement durable, pourquoi ?.....	6
Les engagements nationaux : l'agenda 2030. ....	6
Le projet de territoire, l'outil en faveur du développement durable de notre territoire. ...	8
Axe 1 : Pour une communauté qui investit dans l'avenir .....	8
Axe 2 : Pour une communauté encore plus créatrice d'emploi .....	8
Axe 3 : Pour une communauté encore plus belle et attrayante.....	9
Axe 4 : pour une communauté plus solidaire avec ses habitants et ses communes .....	10
Axe 5 : Pour une communauté plus proche et plus sûre .....	10
Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique , outil de contractualisation du pacte de territoire avec l'Etat en faveur du Développement Durable a été signé le 06 Octobre 2022. ....	12
VOLET 1 : ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE.....	13
Conforter la stratégie d'excellence économique .....	13
Promouvoir un aménagement vertueux.....	13
Développer de nouvelles mobilités et interconnexions durables.....	14
Soutenir la montée en puissance de la Destination « Cambrésis ».....	15
VOLET 2 : SOLIDARITE, COHESION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	16
Veiller à l'équilibre, à la modernisation et au déploiement de la répartition des services .....	16
Faire du rayonnement culturel un facteur de cohésion .....	16
Favoriser le droit à la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi et à l'innovation en matière d'ESS et de structures d'insertion relais.....	17
Encourager le mieux-vivre ensemble.....	17
Faire de la réussite scolaire une force d'avenir .....	17
Développer une offre de soins équilibrée.....	18
Agir en faveur de la protection des habitats, écosystèmes et agrosystèmes.....	18
Contribuer à un numérique plus accessible pour tous, plus solidaire, durable et sécurisé .....	19
La lutte contre le changement climatique.....	20
De quoi parle-t-on ? .....	20
Où se situe le territoire ? Zoom sur l'autonomie énergétique.....	20
Où se situe la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? .....	21
La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de production d'énergies renouvelables : la centrale photovoltaïque de Niergnies .....	22

La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de production d'énergies renouvelables : le méthaniseur de Masnières .....	23
La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de déplacements alternatifs .....	24
La Communauté d'Agglomération de Cambrai est dotée d'un schéma directeur vélos. ....	24
La Communauté d'Agglomération de Cambrai a mis en place une offre de service vélo : l'aide à l'achat.....	25
Le déploiement des Installations de Recharge pour Véhicules Electriques se poursuit.	25
La Communauté d'Agglomération de Cambrai réduit sa production en émissions de gaz à effet de serre. ....	27
La Préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources.....	28
De quoi parle-t-on ? .....	28
Où se situe le territoire ? Zoom sur les ressources naturelles et la vulnérabilité du territoire .....	28
Où se situe la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? .....	29
La Communauté d'Agglomération, protecteur d'espaces de biodiversité .....	29
La Communauté d'Agglomération de Cambrai aux côtés des communes dans la réduction des risques naturels .....	29
Le projet chloro'bulle, une forêt nourricière s'installe à Fontaine Notre Dame. ....	30
L'épanouissement de tous les êtres humains.....	31
De quoi parle-t-on ? .....	31
Où se situe le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? Zoom sur l'habitat. ....	31
Où se situe la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? .....	31
La Communauté d'Agglomération de Cambrai lutte contre la précarité énergétique. ....	31
La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de la culture pour tous. ...	32
Le Labo a proposé en 2022 un programme d'actions culturelles et scientifiques à destination du grand public autour du réchauffement climatique.....	35
La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations.....	37
De quoi parle-t-on ? .....	37
Où se situe le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? Zoom sur le Contrat de Ville. ....	37
Où se situe la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? .....	38
La Communauté d'Agglomération de Cambrai au côté des acteurs de la cohésion sociale .....	38

La Communauté d'Agglomération de Cambrai au côté des acteurs de l'insertion professionnelle .....	39
La Communauté d'Agglomération de Cambrai agit en faveur de la formation.....	39
La Communauté d'Agglomération de Cambrai agit en faveur de l'accès à la mobilité.	40
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	41
De quoi parle-t-on ? .....	41
Où se situe le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? Zoom sur la production des déchets ménagers .....	41
Où se situe la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? .....	41
La Communauté d'Agglomération de Cambrai engage des actions de prévention à la production de déchets à destination de sa population .....	41
La Communauté d'Agglomération de Cambrai, acteur de l'économie circulaire. ....	42
L'entreprise de l'économie circulaire PATATAM, rebaptisée rediv recycle des vêtements depuis juillet 2022 . ....	42

## Un rapport sur le développement durable, pourquoi ?

La loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national sur le développement durable, dite Grenelle 2, rend obligatoire la rédaction d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités locales et intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil communautaire préalablement au vote du budget. Il est une opportunité de mettre au cœur des discussions les enjeux du développement durable et les moyens mobilisés pour y répondre.

Il illustre, à travers des actions significatives, l'engagement de la collectivité en matière de développement durable.

En application du décret d'application du 17 juin 2011, il doit apporter des éléments d'information quant aux cinq finalités du développement durable définies par le code de l'Environnement que sont :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



## Les engagements nationaux : l'agenda 2030.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

17 objectifs de développement durable sont fixés aux pays signataires de l'accord.



 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Ces objectifs sont déclinés en 169 cibles à chiffres (objectifs quantitatifs) et cibles à lettres qui relèvent des moyens à mettre en œuvre.

Ils constituent dorénavant la matrice des programmes de développement durable sur les territoires.

## Le projet de territoire, l'outil en faveur du développement durable de notre territoire.

La Communauté d'Agglomération de Cambrai a approuvé, par délibération du 10 Décembre 2021, son pacte de territoire. Ce document fondateur des projets communs traduisant la coopération intercommunale est un choix d'orientations stratégiques à moyen et long termes dans lequel le développement durable et ses 17 objectifs prennent place.

### Axe 1 : Pour une communauté qui investit dans l'avenir

Affirmer l'attractivité économique de l'agglomération à l'échelle nord-européenne



Développer un mix énergétique ambitieux



Conforter la place de Cambrai comme pôle universitaire performant



Optimiser la ressource foncière



### Axe 2 : Pour une communauté encore plus créatrice d'emploi

Viser un positionnement exigeant sur de nouvelles filières d'activités porteuses de plus-value



Conforter les savoirs faire d'excellence du territoire





Développer et qualifier les capacités d'accueil d'entreprises



### Axe 3 : Pour une communauté encore plus belle et attrayante

Préserver notre qualité de vie rurale / préserver et développer les espaces naturels



Préserver notre qualité de vie rurale / tirer profit d'un territoire propice aux mobilités actives



Préserver notre qualité de vie rurale / protéger le territoire et ses ressources



Préserver notre qualité de vie rurale / réduire et mieux valoriser les déchets produits dans l'agglomération



Accentuer le rayonnement de l'agglomération / promouvoir l'offre culturelle et de découverte



Accentuer le rayonnement de l'agglomération / mieux connaître et valoriser le patrimoine commun



## Axe 4 : pour une communauté plus solidaire avec ses habitants et ses communes

Proposer une offre de logement attractive et adaptée à la diversité des besoins



Renforcer la proximité et le lien social



Accompagner les projets des communes et de leur tissu associatif



Etendre la politique d'aménagement du territoire à toutes les communes



## Axe 5 : Pour une communauté plus proche et plus sûre

Renforcer l'attractivité du Cœur d'Agglo



Consolider le lien entre  
l'urbain et le rural



Renforcer l'accessibilité de  
l'agglomération



Garantir la sécurité et la  
tranquillité dans nos villages  
et notre ville



Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique , outil de contractualisation du pacte de territoire avec l'Etat en faveur du Développement Durable a été signé le 06 Octobre 2022.



Fruit d'une concertation regroupant les communes, la Communauté d'Agglomération de Cambrai et la sous-préfecture de Cambrai, le CRTE transpose le pacte de territoire dans un contrat de 6 ans apportant au territoire les moyens de l'état : expertises techniques et juridiques, mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement, optimisation des processus d'instruction administrative et examen des possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes et possible mobilisation des établissements publics et opérateurs dans le cadre d'une demande d'appui spécifique.

Ce document contractualise les moyens dédiés par l'état pour des projets dans lequel le développement durable et ses 17 objectifs prennent place.

## VOLET 1 : ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

Conforter la stratégie d'excellence économique

Accompagner, soutenir et faire rayonner les grands projets



Renforcer l'accessibilité



Poursuivre le soutien à l'implantation et l'innovation économique



Consolider les lieux de formation



Mailler le territoire en lieux d'accueil 2.0



Promouvoir un aménagement vertueux

Maintenir les grands équilibres





*Opérationnaliser le Pacte Vert*



*Tendre vers une meilleure efficacité énergétique*



*Lutter contre l'artificialisation des sols*



**Développer de nouvelles mobilités et interconnexions durables**

*Mailler le territoire en pistes cyclables et chemins de randonnées à vocation locale et touristique*





*Créer les services et l'environnement propice aux changements d'usages*



**Soutenir la montée en puissance de la Destination « Cambrésis »**

*Affirmer les spécificités du territoire et développer les thématiques qui le singularisent*



*Conforter et renforcer l'offre existante*



*Développer une politique des patrimoines renouvelée et ambitieuse*



## VOLET 2 : SOLIDARITE, COHESION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Veiller à l'équilibre, à la modernisation et au déploiement de la répartition des services

Resserrer les liens sociaux en offrant un maillage de services marchands et non-marchands de qualité



Aménager et équilibrer



Faire du rayonnement culturel un facteur de cohésion

S'appuyer sur les services culturels pour développer des projets innovants



Lutter contre les formes d'inégalités d'accès à la culture, spatiales ou sociales



Poursuivre l'action en faveur de l'éducation artistique et culturelle



Conforter et développer les formations



*Soutenir le monde amateur*



Favoriser le droit à la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi et à l'innovation en matière d'ESS et de structures d'insertion relais

*Favoriser l'accès et l'accompagnement vers l'emploi*



*Encourager le mieux-vivre ensemble*

*Renforcer les politiques Habitat et Logement*



*L'accompagnement de l'enfance, de la jeunesse et des familles*



*Renforcer la sécurité des personnes et des biens*



*Faire de la réussite scolaire une force d'avenir*



### Développer une offre de soins équilibrée



### Agir en faveur de la protection des habitats, écosystèmes et agrosystèmes

*Abaisser la vulnérabilité du territoire face aux inondations, à l'érosion des sols et coulées de boues*



### Préserver la ressource en eau



*Etablir une feuille de route de transition écologique visant une économie circulaire territoriale et une nouvelle gestion des déchets*



### Favoriser et soutenir le développement de l'agriculture locale et durable



### Développer les énergies durables et renouvelables



Contribuer à un numérique plus accessible pour tous, plus solidaire, durable et sécurisé



## La lutte contre le changement climatique

### De quoi parle-t-on ?

La lutte contre le changement climatique revêt deux dimensions : l'adaptabilité du territoire aux projections climatiques et la mise en œuvre de mesures en faveur d'une diminution de la production de Gaz à effet de Serres y compris pour les domaines d'activités du ressort de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

En application de l'article L229-26 du Code de l'Environnement, la politique énergétique et climatique de la Communauté d'Agglomération de Cambrai doit se traduire par un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Aussi, par délibération du 24 Avril 2017, le conseil communautaire a transféré l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial au Syndicat Mixte du Pays de Cambrésis.

Sur la base du travail mené par le pays du Cambrésis, un programme d'actions a été validé par délibération du conseil communautaire du 18 Décembre 2019. A la demande du PETR Pays du Cambrésis, il a été actualisé lors de la commission environnement et développement durable du 14 juin 2021 pour son insertion dans le projet qui sera soumis à instruction.

La stratégie du PCAET adoptée par le Pays du Cambrésis vise à, d'ici 2050, atteindre les objectifs suivants :

- 100 % des consommations d'énergie couvertes par la production d'énergie renouvelable,
- Réduire de 62 % la consommation d'énergie locale,
- Produire 2200 GWh d'énergie renouvelable,
- Réduire de 73% des émissions de Gaz à Effet de Serre,
- Atteindre un ratio d'émissions directes de 2,1 Teq CO2 par habitant,
- Stocker 40% du carbone émis.

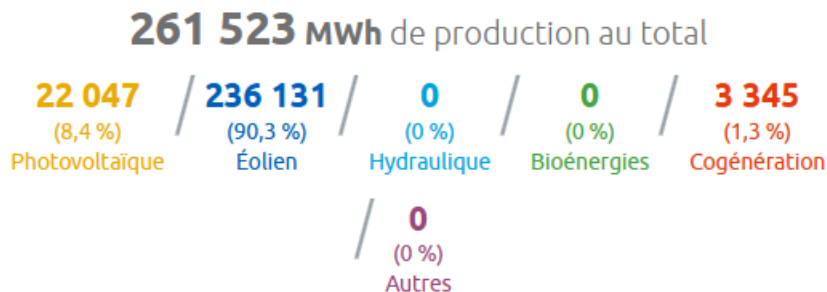
### Où se situe le territoire ? Zoom sur l'autonomie énergétique

L'adhésion au dispositif d'accompagnement d'ENEDIS à la transition énergétique, délibéré le 30 Septembre 2021 en conseil communautaire permet à la CAC de disposer des données offertes par l'Opendata d'ENEDIS.

Ainsi, la production d'énergies renouvelables sur le territoire se répartit de la façon suivante (dernières données disponibles) :



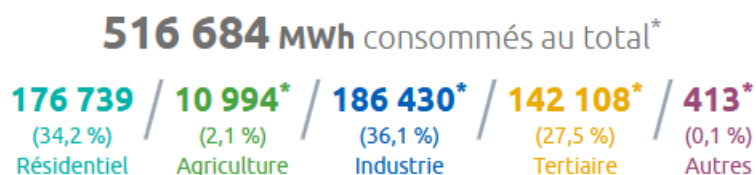
## Production par filière en 2021



- 382 sites photovoltaïques pour une production annuelle de 22 047 MWh,
- 11 sites éoliens pour une production annuelle de 236 131 MWh,
- 4 sites cogénération pour une production annuelle de 3 345 MWh.

La consommation sur le territoire se répartit de la façon suivante.

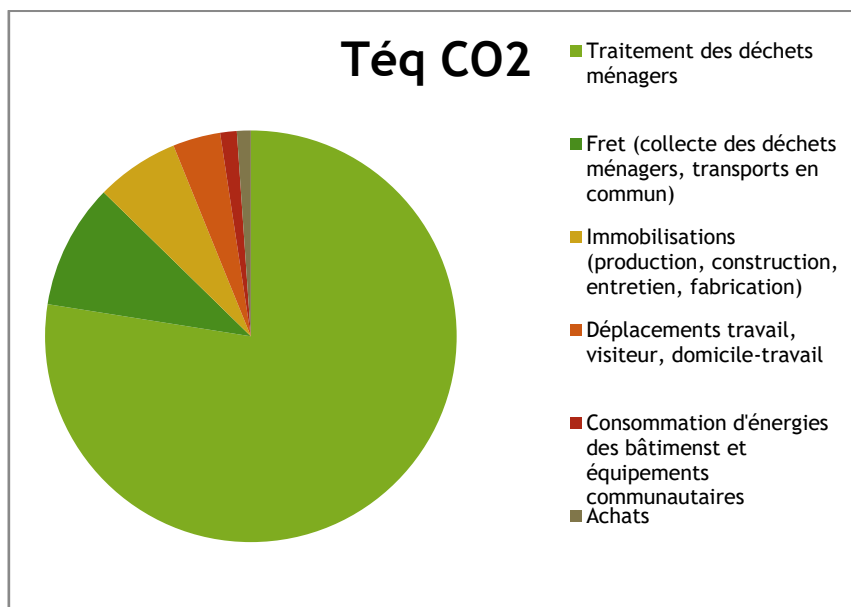
## Consommation par secteur en 2021



**Le taux d'autonomie territoriale (ratio production/consommation) est de 50,6%.**

### Où se situe la Communauté d'Agglomération de Cambrai ?

La Communauté d'Agglomération de Cambrai a mené un bilan Gaz à Effet de Serre quant au fonctionnement de ses services et des activités externalisées, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, en 2016. L'ensemble des services audités produit 12 842 tonnes Equivalent CO2.



Des diagnostics énergétiques, via le dispositif ACTEE porté par PETR Pays du Cambrésis, des bâtiments communautaires accueillant le conservatoire, l'espace Cambrésis et l'hôtel consulaire (ex CCI) sont en cours de réalisation.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été désignée pour la requalification du conservatoire.

#### La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de production d'énergies renouvelables : la centrale photovoltaïque de Niergnies

La CAC a pour compétence l'accompagnement des projets de développement des énergies renouvelables. Le développement de ces derniers apparaît comme le meilleur moyen de répondre « écologiquement » aux besoins accrus en énergie (besoins qui devraient augmenter de 50% d'ici 2030) ainsi qu'à l'objectif stratégique du PCAET (production de 2 200 GWH).

Les énergies renouvelables favorisent une plus grande indépendance énergétique, concourent à lutter contre le réchauffement climatique et créent de nouvelles filières d'activités et donc des emplois.

Depuis 2010, la CAC a initié, avec un partenaire privé Sun'R, la réalisation du plus grand parc photovoltaïque privé au nord de Paris. Le projet consiste en la construction d'une centrale solaire sur 80ha, produisant à partir de 2021 plus de 60MWh d'électricité annuellement. C'est de l'ordre de l'économie de :

- 560 000 tonnes d'émission de CO2 évité,
- 458 000 tonnes de fuel non consommé.

Par cette démarche, la CAC s'engage à ce qu'une énergie soit produite localement et s'inscrit dans une orientation d'un territoire à énergie positive.



Vue aérienne de la centrale photovoltaïque

### La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de production d'énergies renouvelables : le méthaniseur de Masnières

La construction d'un méthaniseur a lieu sur la commune de Masnières. Ce projet regroupant 6 exploitants agricoles consiste à méthaniser pour injection dans le réseau public des cultures intermédiaires semées sur des terres cultivées. Il est porté par 6 exploitants 80% de leur parcellaire se situe à moins de 15 km du site.

Cette unité permettra la production d'énergie renouvelable : le biométhane sera injecté dans le réseau GRDF situé à 400 mètres. Cela permettra d'alimenter le réseau de Gouzeaucourt / Masnières / Cambrai soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 3500 habitants

L'unité est dimensionnée avec une capacité de production de 250 nm<sup>3</sup>/h, les travaux ont d'ores et déjà commencés, la mise en service est prévue en juin 2023 et la première injection en juillet.



## La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de déplacements alternatifs

La CAC, en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, assure la compétence « transport et mobilité » et gère avec ses prestataires le réseau de transports urbains de voyageurs et ses services rattachés. Le fonctionnement de ces réseaux concoure au-delà du service apporté, à limiter l'émission des GES.

De même, au travers d'une convention qu'elle a avec la Région, la CAC bénéficie de lignes régionales dites « pénétrantes » sur l'ensemble de son territoire. La Communauté a également souscrit à l'outil central de mobilité Pass'Pass.fr (outil commun pour l'accompagnement à une mobilité efficace et pertinente dans la Région Hauts de France).

La CAC a mis en œuvre une nouvelle Délégation de Service Public pour la mise en place à l'échelle du territoire d'une desserte interne qui permet de relier les établissements scolaires et les 55 communes composant la Communauté avec des véhicules plus respectueux de l'environnement.

Ainsi, 8 véhicules à motorisation gaz et une navette électrique ont été mis en service le 8 juillet 2022, participant ainsi à la réduction de gaz à effet de serre produits par les activités de la CAC.

Enfin, dans le cadre du choix du nouvel opérateur à la Délégation de Service Public transports, est prévue la réalisation d'une Maison de la mobilité permettant la mise à disposition aux usagers de l'offre de services mobilité porté par la CAC.



Bus du réseau de transport géré par la CAC

## La Communauté d'Agglomération de Cambrai est dotée d'un schéma directeur vélos.

Le PETR Pays du Cambrésis bénéficie d'une délégation de la part de la Communauté d'Agglomération de Cambrai en faveur de l'élaboration du schéma directeur vélos pour l'arrondissement de Cambrai.

Débutée en 2020, l'étude nécessaire à sa réalisation est aboutie et a fait l'objet d'une délibération du dernier comité syndical du PETR Pays du Cambrésis.

Réalisée en concertation avec les gestionnaires des domaines publics concernés (Département et communes) et en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de

Cambrai, ce sont, au total, 156 kilomètres d'aménagements dédiés aux déplacements cyclables prévus, pour un montant de 34 € / an / habitant.

L'objectif assigné est ambitieux puisqu'il dépasse les recommandations nationales fixant un budget de 30 € / an / habitant.

L'ossature du réseau cyclable constituée de l'itinéraire situé le long des canaux de Saint-Quentin et de l'Escaut ainsi que de celui en reconversion de la vie ferrée Cambrai-Epehy fait l'objet d'une étude de faisabilité en cours en tant que dossier lauréat à appel à projet AVELO2.

### La Communauté d'Agglomération de Cambrai a mis en place une offre de service vélo : l'aide à l'achat.

Pour encourager les usagers à utiliser un vélo pour les trajets domicile-travail, domicile-études ou la recherche d'emplois, une aide a été lancée. Le montant de l'aide attribuée est de 30 % du prix. Un plafond est fixé : 150€ pour un vélo classique neuf et 300€ pour un vélo à assistance électrique neuf. L'aide s'adresse à tous les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai. Une seule aide est octroyée par foyer fiscal.

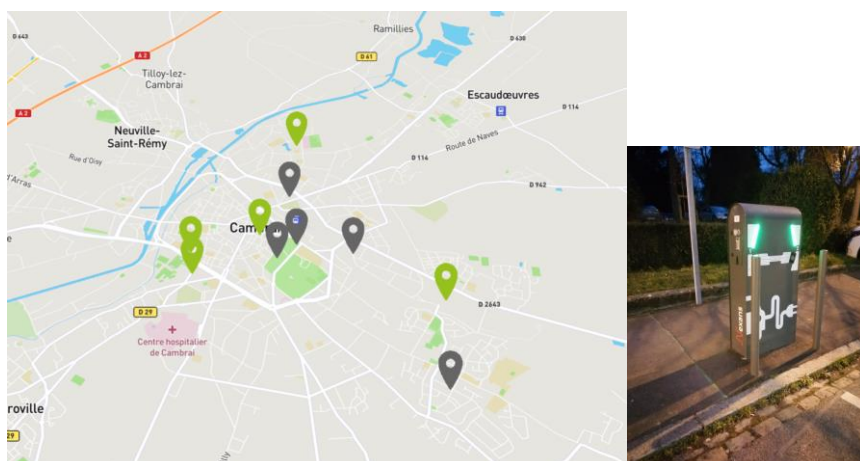
Après quatre mois d'actions, 74 dossiers ont été remplis, ce qui représente une aide totale de 17 300€. L'équivalent en kilomètres représente environ 907 kilomètres (données basées sur un Aller-Retour concernant des trajets domicile-travail)

### Le déploiement des Installations de Recharge pour Véhicules Électriques se poursuit.

2021 a vu la mise en service de 10 bornes de recharge pour véhicules électriques. Le portage de l'investissement et du fonctionnement est assuré par les services de la Communauté d'Agglomération.

Notre collectivité a conventionné avec la Région Hauts de France et son prestataire Bouygues Energie Services ; l'objectif étant d'assurer la partie monétaire des équipements (possibilité pour l'utilisateur d'utiliser une pluralité de supports monétaires par l'adhésion au réseau européen GIREVE, accès aux conditions d'abonnement du réseau régional PassPass).

Le réseau porté par la Communauté d'Agglomération est réparti de la manière suivante.



A ceci s'ajoutent les installations portées par des personnes privées : gestionnaires de parkings, de surfaces commerciales, de garages automobiles, etc.. Au total, le territoire de la CA de Cambrai est couvert par une trentaine d'installations de recharge pour véhicule électrique.

En 2022, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a engagé le déploiement de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques sur ses équipements communautaires : stationnements, parcs d'activités et aménagements communautaires. Elle a réalisé son Schéma Directeur des Installations de Recharge pour Véhicules Electriques.



### La Communauté d'Agglomération de Cambrai réduit sa production en émissions de gaz à effet de serre.

La collecte et le traitement des déchets ménagers représente 10 376 TEq CO<sub>2</sub>, soit 81% des émissions totales générées par les services et par l'exercice de compétences exercés par la CAC (chiffre 2016).

A l'initiative du renouvellement des marchés de collecte et de traitement des déchets ménagers, plusieurs mesures ont été décidées, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serres :

- Renouvellement des camions de collecte des déchets ménagers (motorisation EURO 6 limitant la production d'oxydes d'azote et de particules fines),
- Modification des tournées de collecte des déchets ménagers permettant ainsi d'économiser 7 000 km de transport sur cinq ans, soit une baisse de 3 tonnes de Teq CO<sub>2</sub> par an,
- Création d'une filière alternative à l'enfouissement pour les ordures ménagères résiduelles permettant ainsi d'économiser 346 kg CO<sub>2</sub> par tonne expédiée à une usine d'incinération et de valorisation énergétique. En 2022, 893 tonnes ont été expédiés vers l'usine d'incinération ECOVALOR permettant ainsi de répondre la production de Gaz à Effet de Serre de 309 TEq CO<sub>2</sub>.



Les bus composant le parc véhicule du réseau de transport concédé via une DSP à la société PLACE mobilité par la CAC sont alimentés par du bioGNV (biogaz issu de la méthanisation de déchets organiques divers et parfois combinés), en substitution de carburants fossiles, contribuant ainsi à la baisse de production de Gaz à Effet de Serres.

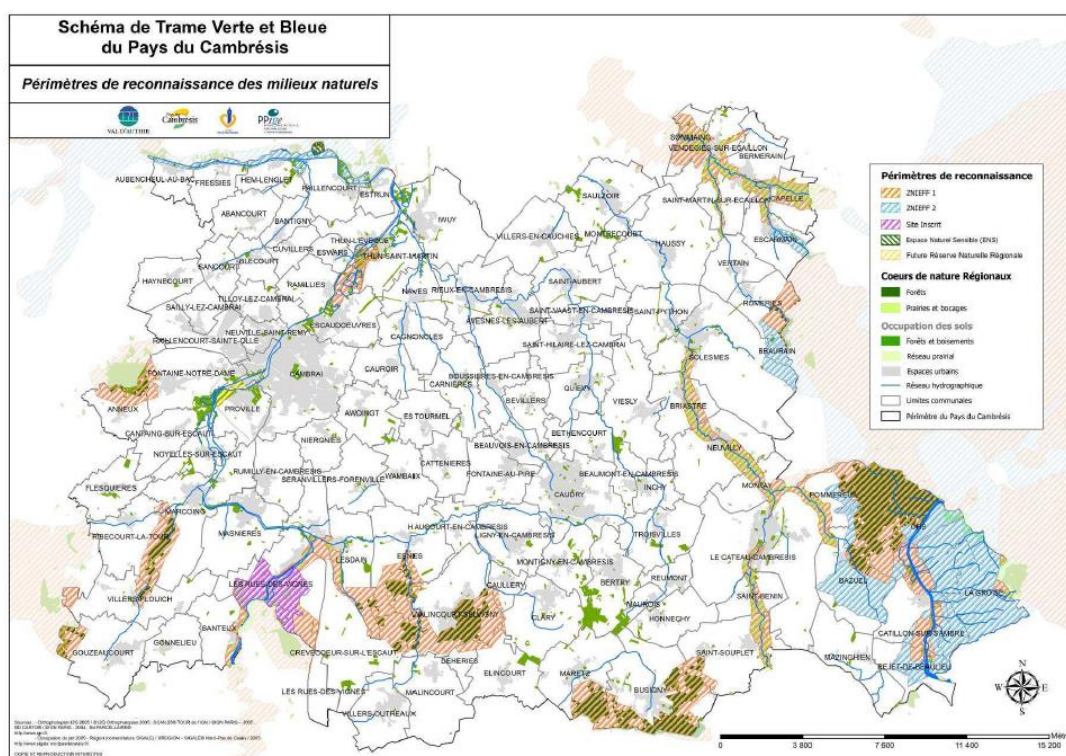
## La Préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

### De quoi parle-t-on ?

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des milieux et des écosystèmes dont dépendent les êtres humains. Les biens et services apportés par la biodiversité sont innombrables et, pour la plupart du temps, irremplaçables. Il convient de les protéger pour le bien-être de tous. La conservation des écosystèmes est essentielle et passe par une réduction des impacts de l'activité humaine sur les ressources naturelles qui constituent l'habitat de la biodiversité.

### Où se situe le territoire ? Zoom sur les ressources naturelles et la vulnérabilité du territoire

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai est composé de plusieurs espaces naturels remarquables, représentant une superficie de 5 184 hectares.



### Recensement des périmètres de reconnaissance des milieux naturels

Sur le territoire du pays du Cambrésis, ont été inventoriées 213 espèces floristiques d'intérêt patrimonial, 14 espèces d'amphibiens, 95 espèces d'insectes, 3 espèces de squamates et 12 espèces d'oiseaux à statut rare ou en déclin.

Le territoire est soumis au risque d'inondation par coulées de boues. Les événements se reproduisent régulièrement, celui ayant eu le plus d'incidences étant l'évènement qui s'est produit à Villers Plouich et Proville en 2008.

## Où se situe la Communauté d'Agglomération de Cambrai ?

### La Communauté d'Agglomération, protecteur d'espaces de biodiversité

En juillet 2011, la CAC a fait l'acquisition de l'ex-aérodrome Cambrai-Niergnies, site remarquable de 310 ha. Cet espace voué aux loisirs aériens, a fait l'objet d'une réflexion en vue d'y implanter un golf, un parc photovoltaïque et un espace de préservation de la faune et de la flore (45ha).

L'ambition des élus résidait dans un objectif de reconquête d'une friche pour partie militaire, et tendre vers une stratégie novatrice en mettant en valeur la relation privilégiée à l'environnement, au paysage rural et au développement durable.

Pour ce faire, la CAC a, dès 2013, conventionné avec la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) afin d'œuvrer et de développer l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. Grâce à ce partenariat, la CAC a maintenu un espace refuge géré par la Ligue de Protection des Oiseaux permettant de maintenir l'habitat nécessaire au développement d'oiseaux menacés tels qu'entre autres le Hibou des Marais. En 2020, 800 plants d'arbres locaux ont été plantés permettant la constitution de deux haies bocagères.

La Communauté d'Agglomération de Cambrai est engagée dans la mise en œuvre d'une coulée bleue dont les objectifs sont de valoriser les abords de l'Escaut. Dans ce cadre, un programme d'investissement nécessaire à la requalification du Bassin Rond à Estrun et Paillencourt et à l'aménagement du terrain des Sources sur les communes de Proville et Cambrai a été finalisé en 2022.



### La Communauté d'Agglomération de Cambrai aux côtés des communes dans la réduction des risques naturels

Par délibération du 11 avril 2019, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a proposé d'expérimenter la mise en place d'un fonds de concours spécifique dédié aux communes rurales souhaitant réaliser des travaux sur les problématiques liées aux inondations par ruissellement. Les travaux envisagés doivent relever de liaisons hydrauliques douces (hors GEMAPI)

Aussi, les communes d'Abancourt, Honnecourt Sur Escaut et Marcoing ont bénéficié, en 2019, de financements communautaires dans le cadre de réalisation d'investissements réduisant les risques liés au ruissellement.

Le dispositif a été reconduit par délibération du conseil communautaire du 15 Avril 2021.

En 2022, la Commune de Paillencourt a bénéficié d'une aide au titre de la réalisation d'aménagements paysagers d'hydraulique douce.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a engagé une maîtrise d'œuvre qui a la charge de dimensionner et de suivre l'exécution des travaux relatifs à la construction d'une Zone d'Expansion des Crues d'une superficie de 35 hectares sur les communes de Cantaing Sur Escaut et Noyelles Sur Escaut.

Les études de définition technique du projet sont en cours de finalisation : études géotechniques et topographiques complémentaires. La Communauté d'Agglomération de Cambrai a mandaté la SAFER pour un accompagnement visant la réalisation de protocole d'accord avec les exploitants concernés.

### **Le projet chloro'bulle, une forêt nourricière s'installe à Fontaine Notre Dame.**

La Communauté d'Agglomération de Cambrai a mis à disposition, en 2022, un terrain en friche pour l'association Chloro'bulle. Cette parcelle est située à l'entrée de Fontaine Notre Dame.

L'objectif de l'association est de préserver l'environnement ainsi que de transformer cet endroit en verger naturel et en forêt nourricière, le principe étant de permettre le développement de plantes comestibles ou médicinales dont les feuilles, les fruits, les racines ou encore la sève seront utilisés. ». Les plantations se développeront sans pesticides, ni engrais. Les produits récoltés pourront profiter à des épiceries sociales, notamment pour l'antenne universitaire de Cambrai. Des actions et des visites de sensibilisation destinées au public scolaire seront mises en place de manière à le familiariser avec les différents produits et avec la nature.



## L'épanouissement de tous les êtres humains

### De quoi parle-t-on ?

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et pris en compte par la Charte de l'Environnement qui reconnaît que « ...l'épanouissement de la personne et les progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production ainsi que par l'exploitation excessive des ressources naturelles ». En effet, le développement durable doit avant tout permettre la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins ». Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains accès à la culture et aux pratiques culturelles.

### Où se situe le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? Zoom sur l'habitat.

Un des besoins essentiels pour les individus concerne son habitat.

Le Programme Local de l'Habitat a permis d'évaluer la précarité en terme d'habitat sur le territoire de la CAC.

Le secteur de la communauté d'Agglomération de Cambrai est doté d'une gamme assez large des différents types d'hébergement de l'urgence et l'insertion, jusqu'au logement accompagné. En revanche, la sortie des structures d'hébergement est parfois plus complexe : d'une part en raison du faible niveau des ressources financières des personnes, mais aussi, car le parc social dispose de peu de petits logements et que le parc privé, lorsqu'il est décent, est souvent trop cher.

Sur le territoire de la communauté d'Agglomération de Cambrai, 28 % des propriétaires occupants, 33 % des locataires du parc privé et 7 % des locataires du parc social locatif vivent dans des logements médiocres. Certaines communes ont encore une part importante de logements occupés en résidence principale sans confort.

Par ailleurs, La Communauté d'Agglomération de Cambrai compte 4 Quartiers Prioritaires caractérisés par une situation sociétale insuffisante, et ont été retenus dans le cadre du Contrat de Ville ; ils sont situés sur la commune de Cambrai.

### Où se situe la Communauté d'Agglomération de Cambrai ?

#### La Communauté d'Agglomération de Cambrai lutte contre la précarité énergétique.

La CAC a confié au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis, via une maîtrise d'ouvrage déléguée, son action sur le parc privé ancien dégradé. Deux dispositifs de soutien aux travaux de rénovation énergétique sont actifs pour les propriétaires occupants (selon grille d'éligibilité) : le Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux et le fonds air.

Le dispositif Programme d'Intérêt Général Habiter mieux (bouquet de travaux pour les propriétaires occupants modestes et très modestes), permet de soutenir les propriétaires occupants pour la réalisation de travaux de rénovation (selon grille d'éligibilité).

En 2022, 468 ménages ont sollicité le PETR Pays du Cambrésis.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habiter mieux (bouquet de travaux pour les propriétaires occupants modestes et très modestes), 113 dossiers ont été recevables.

Parmi ces 169 dossiers, 51 ont bénéficié des subventions de l'ANAH au titre du Ma Prime Rénov' Sérénité dont le critère est une réduction de 35 % de la consommation en énergie de l'habitat. 16 dossiers ont été retenus dans le cadre de travaux d'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie.

Au total, le montant des travaux éligibles aux dispositifs s'est élevé à 1 479 166 €.

Le bilan des dispositifs portés par le PETR Pays du Cambrésis pour la CAC en 2022, a permis de diminuer la consommation énergétique primaire de 6 066 kWh/m<sup>2</sup> sur le territoire de la CAC, soit 14 342 kWh/m<sup>2</sup> depuis le 1<sup>ier</sup> janvier 2019.

La Communauté d'Agglomération de Cambrai, dans la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat et au titre du programme "Action Cœur de Ville", a conduit une étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour définir un outil de lutte contre différentes problématiques (passoires énergétiques, maintien à domicile, vacance au-dessus des commerces, insalubrité, indignité).

### La Communauté d'Agglomération de Cambrai, promoteur de la culture pour tous.

Musique, théâtre, culture scientifique, technique et industriel, histoire et mémoire, archéologie, patrimoine, lecture publique, spectacle vivant... autant de champs artistiques incarnés par les services de la Communauté, garantissant l'épanouissement culturel des habitants du territoire.

Cette politique de démocratisation culturelle passe par un double enjeu : doter le territoire des équipements permettant la rencontre avec l'art et la culture et mettre en place une politique des publics établie en fonction des spécificités du territoire.

Offrir les lieux et les opportunités de la confrontation avec les œuvres, les cultures et les savoir est ainsi cœur de la politique culturelle du territoire. Il s'agit d'ouvrir à la pluralité des domaines artistiques et culturels.

Pour ce faire, le territoire a engagé depuis plus de 10 ans un programme d'investissement sans précédent pour ses services culturels.

Le dernier né est le Labo, un équipement culturel et touristique de la Communauté inauguré en juin 2019. Il intègre dans son projet de service quatre offres culturelles que sont la lecture publique, le patrimoine écrit, la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et le patrimoine architectural. A ces quatre axes, s'ajoute un important volet numérique venant



irriguer l'ensemble de l'offre du Labo. Cette intégration au sein d'un même équipement de plans culturels qui d'ordinaire s'ignorent constitue un cas unique dans le panorama des structures culturelles. La dilatation sociale du champ de la culture est l'un de ses objectifs.

Le Conservatoire à rayonnement départemental est un établissement d'enseignement artistique dédié à la pratique de la musique et du théâtre. Comptant plus de 1000 élèves, Il permet l'apprentissage de tous les instruments de l'orchestre symphonique. Depuis 2017 il est doté d'un nouveau bâtiment consacré aux musiques actuelles qui offre aux élèves un outil performant de formation et de diffusion. Le développement de partenariats avec les associations et les structures jeunesse est un enjeu majeur du projet d'établissement.

Ainsi, le conservatoire met en œuvre plusieurs actions : plan Chorale, Cours de formation musicale, adapté aux élèves dyslexiques, Cours de musique accessible aux personnes en situation de handicap et Développement du Cycle Eveil.

Dans le cadre des célébrations du centenaire de la Grande Guerre, fut inauguré le centre d'interprétation de la Bataille de Cambrai. Ce centre est indispensable à la compréhension de ce moment déterminant de la Première Guerre mondiale. Cet équipement présente un tank Mark IV, dernier témoin de ces chars conservé in-situ, et structure l'offre de tourisme de mémoire dans un territoire durablement marqué par le conflit.

L'Archéosite, situé sur la commune des Rues des Vignes, conjugue, dans une démarche originale, archéologie expérimentale et interprétation d'un site. Il s'engage aujourd'hui dans la rédaction d'un nouveau projet scientifique et culturel, en lien avec les différentes dynamiques à l'œuvre sur le territoire, afin que l'équipement puisse se positionner dans la valorisation de la riche actualité archéologique du territoire.

Permettre la rencontre entre la jeunesse et les faits artistique et culturels est une priorité constante du territoire depuis 1995, à travers la signature du premier Contrat Local d'Education Artistique, (CLEA).

Au vu des résultats obtenus, la communauté d'agglomération et la DRAC, dans un partenariat encore renforcé avec l'Académie a renouvelé le CLEA qui traduit l'engagement de la collectivité à envisager la notion d'éducation artistique comme une action publique se déclinant tout au long de la vie.

Ce CLEA porte les ambitions suivantes :

- permettre à chaque habitant de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, d'appréhender la création contemporaine en lui proposant de multiples rencontres et modes de familiarisation avec des présences et démarches artistiques fortes ; de favoriser l'appropriation du cadre de vie, dans la diversité de ses composantes, par l'élaboration de parcours inventifs, constamment renouvelés, en lien avec le réseau des structures culturelles du territoire,

- réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en conjuguant le contrat local d'éducation artistique au contrat de ville et à la politique de développement culturel en milieu rural
- inscrire la dynamique des résidences-missions au sein des politiques des publics développées par les différents services culturels du territoire,
- mettre en place une éducation artistique cohérente, intercommunale, fédérant des structures culturelles locales (institutionnelles ou associatives), des structures départementales et/ou régionales associées, des établissements scolaires, des structures de la petite enfance, des structures éducatives, des structures associatives, des établissements de santé, des établissements d'action sociale...
- accompagner dans la mise en œuvre du parcours artistique et culturel (P.E.A.C.) les équipes pédagogiques en charge des élèves à l'école, au collège, au lycée général, technologique et professionnel, ainsi que les équipes éducatives et animatrices en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes,
- développer l'esprit critique de chaque habitant, enfant, jeune ou adulte qui souhaite s'intégrer dans la dynamique collective du contrat local d'éducation artistique, par le biais de la discussion, d'échanges, de pratiques diverses,

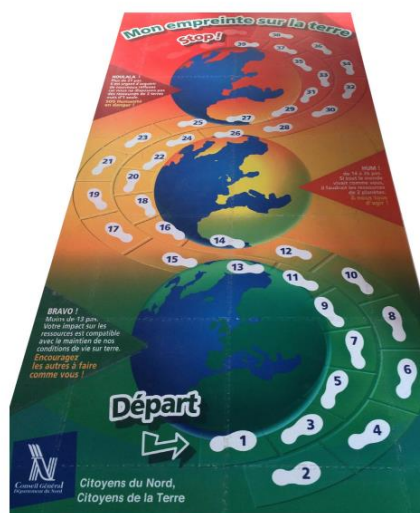
Ce dispositif se traduit par la mise en place de deux résidences missions de quatre mois d'artistes sur le territoire.

Ces deux résidences-mission sont construites en faveur de tous les enfants, adolescents et jeunes adultes, dans leurs différents temps : scolaire, périscolaire et hors scolaire et sont conçues de manière à concerner le plus grand nombre d'habitants, en favorisant les rencontres intergénérationnelles, et en s'inscrivant dans les manifestations culturelles de la CAC. Ces résidences-mission sont organisées en lien étroit avec les structures culturelles implantées sur la communauté d'agglomération, en lien avec leurs propres projets artistiques et culturels.

Dans le catalogue des animations récurrentes proposées aux scolaires, les ateliers « Drôles de bestioles » et « Etonnants minéraux » permettent d'aborder respectivement la question de la biodiversité, et de la préservation des ressources.

Par ailleurs, plusieurs malles pédagogiques sont dédiées à la thématique de l'environnement (*malle Attention aux gaspillages*, *malle Urgent, il faut agir...*)

Le Labo a proposé en 2022 un programme d'actions culturelles et scientifiques à destination du grand public autour du réchauffement climatique



Suite à la candidature du Labo, le forum départemental des sciences a mis à disposition des équipes des supports de l'exposition « Transitions énergétiques, à nous de jouer ! »

L'objectif de ce programme est de proposer des actions culturelles scientifiques au plus près des habitants du Cambrésis en zone rurale, d'éveiller la curiosité scientifique des publics prioritaires du Département du Nord et notamment des publics éloignés de la culture.

Plusieurs évènements ont jalonné 2022 :

- L'exposition "L'histoire climatique de la Terre" à la médiathèque d'Iwuy contenant des portraits de la Terre à différentes époques,
- L'exposition "Je(u) commence aujourd'hui" à la mairie de Gouzeaucourt composé de plusieurs espaces :
  - L'arbre Phylogénétique qui permet de donner la place de l'être humain parmi les différentes espèces au cœur des autres écosystème,
  - La pêche aux déchets invitant le visiteur à récupérer des déchets à la manière d'une pêche aux canards,
  - La pollution cachée du numérique donne à voir la pollution réelle de l'envoi d'un mail, d'un sms, d'une vidéo en streaming courte ou longue mais également par la fabrication des appareils numériques.
  - Le voyage d'un jeans, par le biais de lecture de cartes postales envoyées par un jeans, nous suivons son trajet, du coton, au tissage, à la fabrication des boutons...un voyage qui nous montrera que notre jeans voyage beaucoup plus que nous.
  - A son verso, le conseil du « BISOU » pour consommer raisonnablement et sauver la planète. Le « BISOU » est un moyen mnémotechnique pour savoir si mon envie d'achat est nécessaire,

- Deux espaces identiques de discussion et de médiation permettent de compléter cette exposition et d'inviter les visiteurs à échanger autour de leurs comportements et habitudes de consommation.
- L'itinérance sur la CAC du tapis d'animation " Empreinte écologique", un tapis de jeu permettant d'aborder de façon ludique des sujets qui remettent en question nos modes de vie.

La fête des sciences a été l'occasion d'accueillir le festival du CNRS dont les chercheurs et chercheuses issus de laboratoires de recherche ont proposé quatre ateliers ludiques et pédagogiques à destination des élèves et du grand public autour de la protection de la biodiversité et du réchauffement climatique. Ces ateliers ont permis au public de se retrouver autour du jeu de société Climat Tic Tac dans lequel les joueurs s'allient afin de lutter contre le changement climatique.



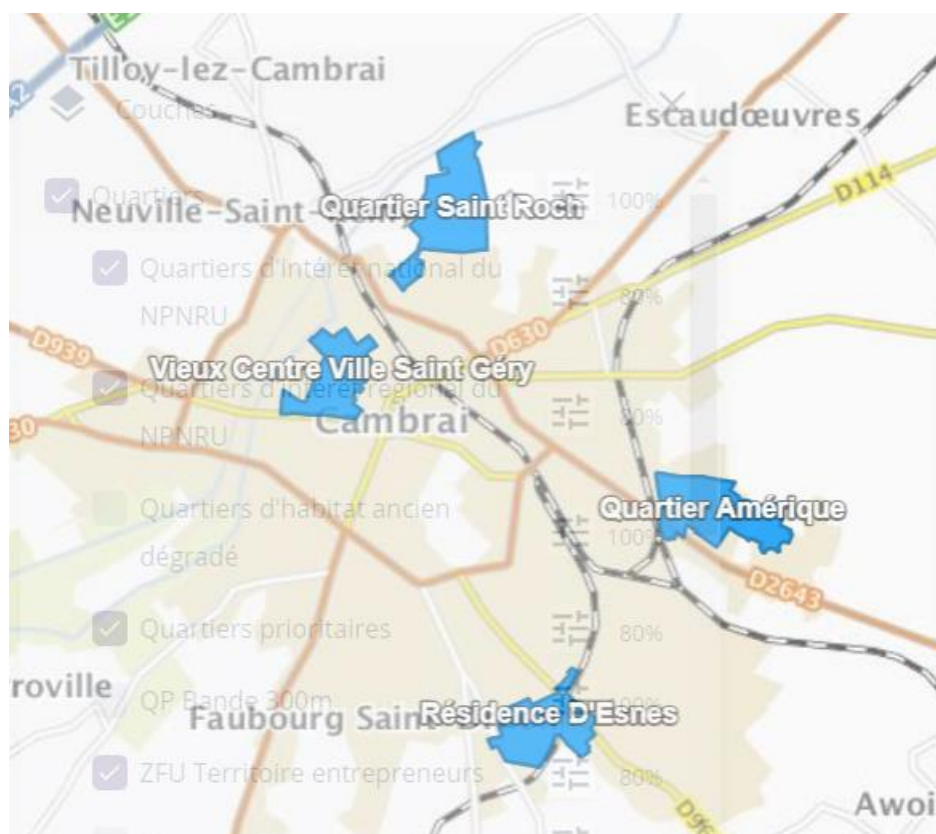
## La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations.

### De quoi parle-t-on ?

Selon la définition donnée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie, la cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect et la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ». La cohésion sociale suppose de créer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires, et de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis.

### Où se situe le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? Zoom sur le Contrat de Ville.

La Communauté d'Agglomération de Cambrai compte 4 Quartiers Prioritaires caractérisés par une situation sociétale insuffisante, et ont été retenus dans le cadre du Contrat de Ville ; ils sont situés sur la commune de Cambrai.



## Où se situe la Communauté d'Agglomération de Cambrai ?

### La Communauté d'Agglomération de Cambrai au côté des acteurs de la cohésion sociale

Dans le cadre du Contrat de Ville, des associations sont financées pour mettre en place des actions favorisant la cohésion sociale.

La cohésion sociale est le premier thème du Contrat de ville, il regroupe la santé, l'éducation ainsi que le lien social et l'accès à la culture. Chaque thématique est accompagnée d'objectifs à remplir par le biais de la mise en œuvre d'actions.

Depuis 2015, 76 ont été mises en place dans le cadre de la cohésion sociale : lutte contre les addictions, accès aux droits et aux soins, prévention de la souffrance psychique, l'équilibre alimentaire et l'hygiène de vie.

Concernant la thématique de l'éducation, outre la consolidation du dispositif de Réussite Educative, les objectifs visaient notamment un accompagnement des parents ainsi qu'une lutte contre l'absentéisme.

Enfin, l'objectif de la thématique du lien social a été de s'appuyer sur la culture et le sport,

Le contrat de Ville comporte également un axe développement économique dont les finalités sont d'accompagner pour faciliter l'accès à l'emploi, de favoriser les structures et l'offre d'insertion ainsi que de soutenir le développement économique dans les quartiers.

Les entreprises qui se créent ou qui étendent leur activité dans un QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties. En outre, il existe des actions spécifiques aux Quartiers Prioritaires de la Ville. En effet, depuis 2016, deux actions ont été mises en œuvre: l'aide directe à la modernisation et l'aide à l'accessibilité.

Enfin, Une action intitulée « En route vers l'apprentissage » est mise en œuvre dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ; elle a pour but de mettre en relation des jeunes de moins de 25 ans et les entreprises, tout en les amenant vers la formation. Pour cela, des forums de l'apprentissage sont organisés.

En 2022, la CAC a reconduit le dispositif d'abattement de la taxe foncière à destination des bailleurs sociaux, moyennant la mise en place de leur part de plusieurs mesures en faveur du Développement Durable.

Pour exemple, les projets suivants seront entrepris :

- Mise en place de composteurs partagés sur le quartier Saint Roch,
- Mise en place d'un abri-vélo sur le quartier Saint Roch,
- Remplacement des terres en prévision d'un jardin partagé sur la Résidence d'Esnes,
- Actions de gestion des énergies et des déchets Résidence de la Manutention.



## La Communauté d'Agglomération de Cambrai au côté des acteurs de l'insertion professionnelle

La CAC a développé un dispositif d'accompagnement à l'attention de la population en recherche d'emploi. Plusieurs dispositifs sont ainsi soutenus par la Communauté d'Agglomération :

- La Mission locale du Cambresis qui a pour but l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus. Elle assure la promotion, l'animation et le développement d'actions dans les domaines suivants (formation, accompagnement vers l'emploi et la prise en charge de la vie quotidienne dans les domaines de la santé, du logement, des loisirs, de la citoyenneté et de la culture),
- Cambresis Emploi qui, dans le cadre du nouveau partenariat avec la CAC, va mettre en œuvre des dispositifs de retour à l'emploi et d'insertion en accompagnement des grands projets de territoire que sont E-Valley, le Canal Seine Nord Europe, le port intérieur de Marquion et les projets de développement économique sur notre territoire,
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) dont l'objectif est d'amener vers l'emploi durable des personnes très éloignées du marché du travail en s'appuyant sur le tissu économique local. Le dispositif PLIE repose sur un contrat d'engagement avec la personne, son suivi régulier et individualisé en vue de construire un projet professionnel, sa mobilisation par le biais d'emploi via des clauses ou chantiers d'insertion, des formations professionnelles et ainsi son retour à l'emploi.



## La Communauté d'Agglomération de Cambrai agit en faveur de la formation

La Communauté d'Agglomération de Cambrai héberge l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Centre Hospitalier de Cambrai. Le tout nouvel IFSI se situe au Pôle Gare de Cambrai. Ce bâtiment, de 1400 m<sup>2</sup>, entièrement neuf et très bien équipé permet aux étudiants d'étudier et vivre dans les meilleures conditions possibles : un grand accueil, une salle de vie, un patio central qui baigne les salles de luminosité, de belles salles de cours et de TD, une salle de simulation (avec mannequin connecté interactif), un centre de documentation-salle informatique ainsi qu'un parking de près de 200 places équipé d'une borne de rechargement pour voitures électriques.

La Communauté d'Agglomération de Cambrai a décidé de céder un terrain pour la construction du nouveau collège Paul Duez. Pour ce faire, la CAC va prendre en charge le comblement des carrières situées au droit de l'emprise foncière.

**La Communauté d'Agglomération de Cambrai agit en faveur de l'accès à la mobilité.**

La Communauté d'Agglomération de Cambrai a engagé plusieurs mesures en faveur du déplacement quotidien. A cet effet, elle a identifié les sites sur son territoire propices à la réalisation d'aires de covoiturage.

Elle a également mis en place une aide au permis de conduire de 400 à 600 € par personne concernée.

## Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### De quoi parle-t-on ?

Le rapport Bruntland *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, précise que le développement de modes de consommation et de production responsables est essentiel et « devrait être porté à tous les niveaux de décision ». Le rôle des collectivités territoriales, en la matière, découle de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires.

### Où se situe le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ? Zoom sur la production des déchets ménagers

A travers sa compétence de prévention et de gestion des déchets ménagers, la Communauté d'Agglomération de Cambrai est un acteur majeur dans la réduction de l'emprise des activités humaines sur les ressources naturelles.

### Où se situe la Communauté d'Agglomération de Cambrai ?

#### La Communauté d'Agglomération de Cambrai engage des actions de prévention à la production de déchets à destination de sa population

La CAC est engagée, depuis 2012, dans la livraison des composteurs à destination de la population. En totalité, 2384 composteurs ont été livrés, correspondant ainsi à environ 402 tonnes de biodéchets évitées par an.

En 2022, la CAC a décidé d'augmenter sa participation auprès des usagers pour l'achat de composteurs. Ainsi, elle a distribué 235 soit une multiplication par 10 comparativement à 2022.

Deux ambassadeurs de tri ont été recrutés en 2022. Ces recrutements ont permis d'augmenter le nombre d'interventions auprès de nos usagers :

- Exposition internationale d'orchidées à l'abbaye de Vaucelles en Mars 2022,
- Fête de la Nature à Awoingt en Mai 2022,
- Semaine du développement durable Service Enfance Jeunesse de Cambrai en Octobre 2022,
- Sensibilisation de 21 groupes scolaires et adultes.

Le marché de collecte des déchets ménagers comprend la mise à disposition par l'entreprise SUEZ de l'outil Tritruck, véhicule démonstrateur sur les bons gestes de tri. Le trittruck a été mis en service auprès du public scolaire.



L'action de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets est intégrée au dispositif communautaire en faveur des écoles.

#### La Communauté d'Agglomération de Cambrai, acteur de l'économie circulaire.

En 2022, environ 29 980 tonnes de déchets produits sur le territoire de la CAC ont été valorisés et transformés en matières premières ou énergie en remplacement de ressources naturelles. Ce tonnage porte le taux de valorisation à plus de 49% du tonnage collecté par la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Le taux de valorisation moyen en France se situe à 44%.

Par ailleurs, depuis 2021, la CAC est une des rares collectivités de la Région Hauts de France à s'être engagée vers l'extension de consigne de collecte de tri. Cette future obligation réglementaire s'imposera à toutes les collectivités pour 2022.

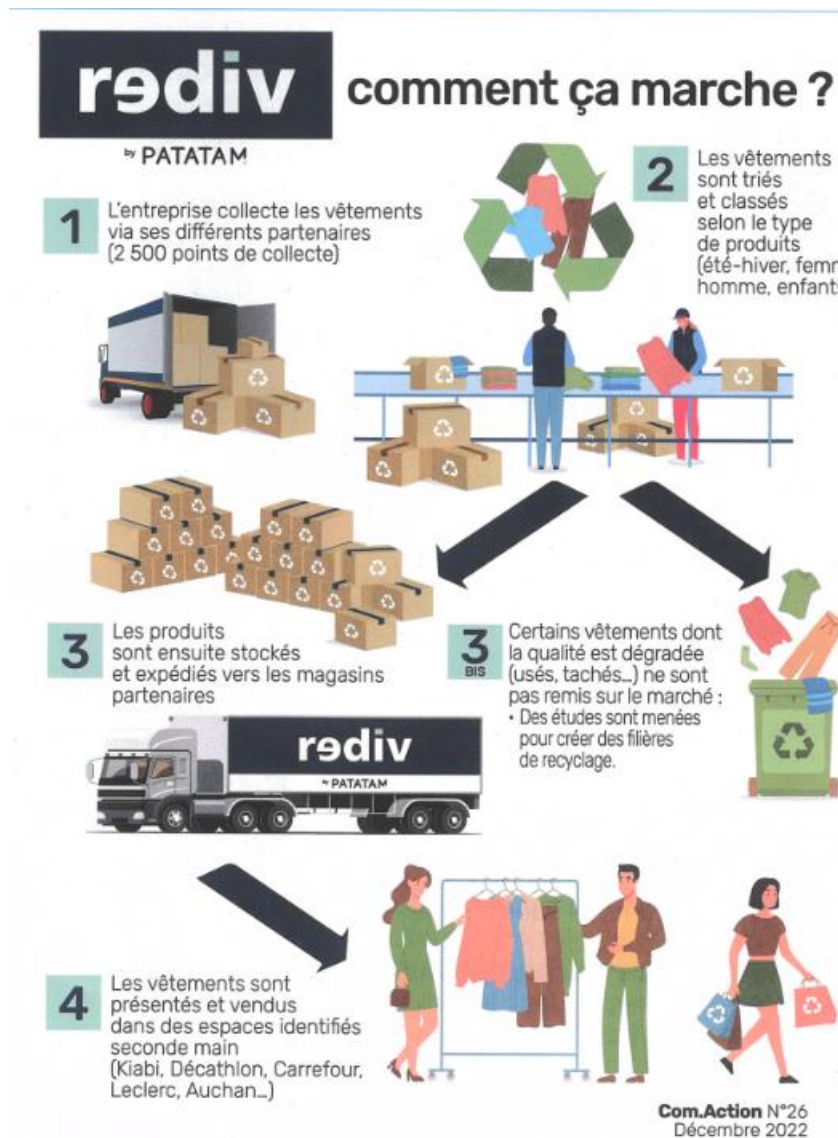
L'extension des consignes de collecte permet aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes... etc. Jusqu'alors, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons. L'objectif est de simplifier le geste de tri et limiter ainsi l'impact de notre consommation sur la planète. En effet, trier c'est répondre de manière concrète aux défis de la pollution et c'est agir pour la préservation des ressources naturelles.

#### L'entreprise de l'économie circulaire PATATAM, rebaptisée rediv recycle des vêtements depuis juillet 2022 .

L'entreprise s'est installée dans un entrepôt de 14 000 m<sup>2</sup> sur la zone Actipôle à Tilloy lez Cambrai. A terme, la plateforme sera capable de traiter plus de 3 Millions de vêtement par

an. Elle rachète et revend des vêtements de seconde main destinés à des enseignes qui développent des espaces dédiés à ces articles. Le mode de consommation de « seconde main » privilégié permet d'éviter la surconsommation, le gaspillage et la production de déchets.

Patatam est présent dans plus de 600 points de vente et 1 500 points de collecte en Europe. Aujourd'hui, l'entreprise collecte, chaque mois, plus d'un million de vêtements et expédie plus de 400 000 vêtements par mois chez ses partenaires dont Auchan, Cora, Promod, etc.



Publié sur le site internet le 27 février 2023

Envoyé en préfecture le 17 février 2023



Reçu en préfecture le 17 février 2023

Identifiant de télétransmission : ID : 059-200068500-20230217-D2023\_02\_16\_01-DE